

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité • Travail • Progrès

**Décret 2000-113 du 5 avril 2000**  
**portant nomination du préfet de la région de la Bouenza**

***LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE***

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 septembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n° 877 du 15 novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales et définissant les attributions des préfets, des sous-préfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n° 99-38 du 11 mars 1999 fixant la composition des cabinets du préfet et du sous-préfet ;

Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, des sous-préfets et des secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et les indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

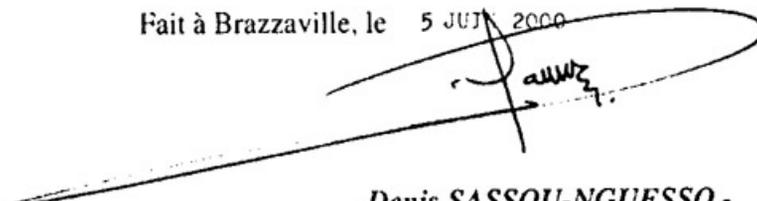
En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article premier.-** Le colonel Eugène KOUANDZI est nommé préfet de la région de la Bouenza, en remplacement de M. Justin MIKOLO-KINZOUNZI appelé à d'autres fonctions.

**Article 2.-** Le présent décret, qui prends effet à compter de la date de prise de fonctions du colonel Eugène KOUANDZI, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 5 JUL 2000



**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'intérieur, de la sécurité  
et de l'administration du territoire, en mission :

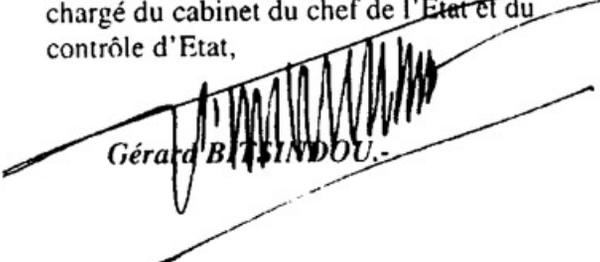
Le ministre à la Présidence de la République,  
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du  
contrôle d'Etat,



**Gérard BISSINDOU.-**

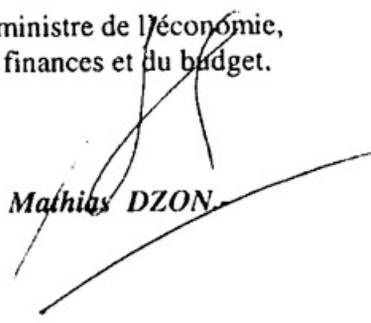
Pour le ministre à la Présidence, chargé  
de la défense nationale, en mission :

Le ministre à la Présidence de la République,  
chargé du cabinet du chef de l'Etat et du  
contrôle d'Etat,



**Gérard BISSINDOU.-**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget.



**Mathias DZON.-**